



## PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Albi, le 7 juin 2021

#### **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

L'arrêté du 18 mai 2021 publié au Journal Officiel de la République Française le 6 juin 2021 reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020 pour les communes suivantes :

- Albi
- Ambres
- Cunac
- Fréjairolles
- Giroussens
- Lavour
- Lescure d'Albigeois
- Puygouzon
- Saint-Agnan

**Les administrés ont un délai de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté au Journal Officiel de la République Française pour faire la déclaration auprès de leur assurance.**

#### **Contacts presse :**

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr